





[www.armorine.fr](http://www.armorine.fr)

Le dispositif national des certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par le ministère en charge de l'Energie impose à l'ensemble des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, chaleur ou froid, carburants automobiles), de réaliser des économies et de promouvoir les comportements vertueux auprès des consommateurs d'énergie.

Dans ce cadre ARMORINE s'engage à vous apporter :

**☒ Une prime d'un montant minimum de 2 500 euros TTC ou 4 000 euros TTC en fonction des ressources (N-1 ou N-2) du ménage occupant le logement**

- Un bon d'achat pour des produits de consommation courante d'un montant de 0 euro
- Un prêt bonifié d'un montant de 0 euro proposé par au taux effectif global (TEG) de % (valeur de la bonification = 0 )
- Un audit ou un conseil personnalisé sous forme écrite (valeur = Gratuit)
- Un produit ou service offert : 0 d'une valeur de 0 €

dans le cadre des travaux suivants :

Nature des travaux	Fiche CEE	Conditions à respecter
Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau En remplacement d'une chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz (autre qu'à condensation)	BAR-TH-104	Le dossier d'économies d'énergie doit être éligible aux Certificats d'économies d'énergie.

*La prime est attribuée en fonction des travaux réellement réalisés et de la réglementation en vigueur à la date de signature du devis entre le 1<sup>er</sup> octobre 2020 jusqu'à la modification des textes réglementaires « COUP DE POUCE CHAUFFAGE » ou au plus tard le 31 décembre 2021.*

**Plafond des revenus fiscaux de référence des années N-1 ou N-2 : pour prétendre à la prime de 4 000 €**

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage En Ile-de-France(€)	Plafonds de revenus du ménage Pour les autres régions (€)
1	<b>25 068</b>	<b>19 074</b>
2	<b>36 792</b>	<b>27 896</b>
3	<b>44 188</b>	<b>33 547</b>
4	<b>51 597</b>	<b>39 192</b>
5	<b>59 026</b>	<b>44 860</b>
<b>Par personne supplémentaire</b>	<b>+7 422</b>	<b>+5 651</b>

au bénéfice de :

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : .....  
Ville : .....

Adresse e-mail : .....  
Téléphone : .....

Date de cette proposition : .....

*La date doit être antérieure ou égale à la date d'engagement de l'opération par le bénéficiaire.*

Signature :

ARMORINE S.A.S.  
Au capital de 1 000 000 €  
BP 1000  
56011 LORIENT CEDEX 9  
Tél : 02 97 76 13 87

**⚠** Attention, seules les propositions remises avant l'acceptation du devis ou du bon de commande sont valables ; et vous ne pouvez pas cumuler plusieurs offres CEE différentes pour la même opération.

Où se renseigner pour bénéficier de cette offre ?

**ARMORINE – email : [cee@armorine.fr](mailto:cee@armorine.fr) Tél : 02 97 76 13 87**

Où s'informer sur les aides pour les travaux d'économies d'énergie ?

Site du réseau FAIRE : <https://www.faire.gouv.fr>

Tél : 0 808 800 700 Service gratuit  
à prix coûtant

En cas de litige avec le porteur de l'offre ou son partenaire, vous pouvez faire appel gratuitement au médiateur de la consommation (6<sup>e</sup> de l'article L. 611-1 du code de la consommation) :

<https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/mediateurs-references>

Adresse : 12 Rue Colbert - B37 56 100 Lorient Tél : 06 71 90 24 25

Site internet : <https://www.ambo.bzh/mediation-consommation/>

Les données vous concernant font l'objet d'un traitement dont le responsable est ARMORINE, ZI Lann Sevelin BP 70115 56850 CAUDAN. Elles seront utilisées pour les certificats d'économies d'énergie et seront conservées pendant 10 ans. Vos données sont destinées à ARMORINE et les personnes habilitées par ARMORINE, l'Administration dans le cadre des Certificats d'Économies d'Energie, et toute autorité administrative ou judiciaire lorsque cela est requis en vertu du droit applicable. Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité pour demander le transfert de vos données lorsque cela est possible et d'effacement. Vous pouvez donner des instructions sur le sort de vos données après votre décès